

COMMUNIQUÉ

Mots d'ordre UDC JB

L'UDC Jura bernois recommande les mots d'ordre suivants dans le cadre des votations du 23 septembre prochain :

Initiative fédérale « Protection contre le tabagisme passif »: **NON** à cette mesure bien trop radicale, la protection actuelle contre la fumée passive est suffisante.

Initiative fédérale « Sécurité du logement à la retraite »: **OUI** à une proposition qui permettrait d'inciter les propriétaires à rembourser leur dette.

Arrêté fédéral sur la promotion de la musique des jeunes : **NON** à un projet dont la mise en œuvre coûterait des sommes énormes impossibles à chiffrer. La musique est importante, mais les cantons et les communes remplissent déjà leur rôle dans ce domaine.

Votation cantonale sur l'optimisation de l'encouragement des fusions de communes : **NON** à la modification de la loi et de la Constitution. Nier l'autonomie communale et la démocratie directe en permettant d'obliger une commune à fusionner quand bien même la population aurait refusé démocratiquement lors d'un vote est inacceptable.

NON à l'initiative « Des impôts équitables – pour les familles » et **OUI** au contre-projet raisonnable du Grand Conseil. L'initiative signifierait une augmentation générale des impôts, cachée par le miroir aux alouettes de l'augmentation des déductions pour enfant. L'UDC Jura bernois invite à ne pas oublier d'inscrire absolument une croix au contre-projet à la question subsidiaire.

Finalement, concernant la répétition du scrutin du 13.02.2011 au sujet de la loi sur l'imposition des véhicules, c'est **NON** au projet du Grand Conseil et **OUI** au projet populaire, la croix devant être inscrite au projet populaire pour la question subsidiaire. La population bernoise a décidé le 13 février 2011 de baisser la taxe de 33% et il convient de confirmer cette volonté qui déchargera de manière sensible les ménages devant posséder un ou plusieurs véhicules.

UDC Jura bernois
13 septembre 2012

www.udcjb.ch